BIBIMP 12-5-81079385

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°23

31 Octobre 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 5680 74 V

TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

Nous avons déjà indiqué les traitements conseillés en automne contre les Tavelures (Pommier et Poirier), les Bactérioses (Poirier, Cérisier et Pêcher), la Sésie (Pommier), etc...

Voici quelques autres interventions pouvant également se justifier sur diverses espèces fruitières durant la période de défoliation ou juste après.

SUR POMMIER : Dans les zones de production les plus humides (vallées alpines notamment), on peut observer parfois, bien que rarement et localisés à des vergers quelque peu négligés, des chancres à Nectria; ceux-ci devront être supprimés au sécateur .Après cette opération un traitement cuprique à raison de 500 g de cuivre métal par hectolitre devra être réalisé dès la chute du premier tiers des feuilles .

Ce traitement sur Pommier permettra également un complément de lutte contre les maladies de conservation des fruits dont les sources de contamination se situent sur l'arbre (Gloeosporium et Trichoseptoria surtout) .

SUR PECHER (éventuellement AMANDIER) : Un traitement cuprique d'assurance contre la Cloque pourra être réalisé dès la fin de la chute des feuilles, sur les variétés les plus sensibles .

En cas de mauvais aoûtement des bois, on remplacera le cuivre par un des fongicides de synthèse suivants (en grammes de M.A./hl) :

Captafol	(Difosan, Orthodifolatan)	120 g
Captane	(nombreuses spécialités)	250 g
Ferbame	(Ferbamate, Sépifer)	175 g
Thirame	(nombreuses spécialités)	175 g
Zirame	(nombreuses spécialités)	175 g

Ce traitement d'automne n'est que le complément de celui à effectuer en prédébourrement en 1981 .Il est également valable contre le Corynéum .

Contre la Bactériose du Pêcher et le Chancre à Fusicoccum amygdali sévissant surtout dans le Sud de l'Ardèche et de la Drôme, poursuivre les traitements comme indiqué dans notre précédent Bulletin Technique .

SUR POIRIER : L'intervention conseillée dans notre dernier Bulletin contre les adultes de PSYLLES peut être effectuée dès que possible en vergers très infestés .Choisir alors de préférence un jour chaud et utiliser l'une des pyréthrines de synthèse mentionnées dans notre précédent Bulletin, si toutefois leur usage n'a pas été déjà répété (2-3 fois) au cours de l'année écoulée .Dans les autres cas, attendre le traitement en fin d'hiver .

SUR ABRICOTIER et AMANDIER : Un traitement cuprique (250 g de cuivre métal par hectolitre) appliqué à la chute des feuilles préviendra les attaques de Corynéum (maladie criblée) .

SUR CERISIER : Ce traitement pourra être nécessaire en régions humides si celui,déjà recommandé contre la Bactériose,n'a pas été exécuté .On réduira alors le dosage à 125 g de cuivre métal par hectolitre .

SUR FIGUIER : Après la chute des feuilles, si l'on observe sur les rameaux la présence de jeunes boucliers de la cochenille Céroplaste, on pourra intervenir par un traitement copieux à base d'oléoparathion (nombreuses spécialités) .

SUR OLIVIER : 1°) - Contre la Mouche de l'olive : Il n'est plus nécessaire d'intervenir .Un dernier traitement ne se justifie,exceptionnellement,que dans les oliveraies déjà contaminées des Alpes-Maritimes et du Var (Six-Fours, Trans en Provence) si la dernière intervention remonte à plus de 20 jours .

Ne jamais effectuer de traitement à moins de 21 jours de la récolte .

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant J. Thiault - CPPAP N° 478 AD

.../...

2°) - Contre la Fumagine : Un traitement cuprique à raison de 250 g de cuivre métal par hectolitre est à effectuer uniquement sur les arbres très atteints .

CULTURES LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

- AIL : La protection contre la Pourriture blanche sera assurée par un traitement des caïeux, avant plantation par enrobage de ceux-ci avec un des produits suivants en grammes de matière active par quintal de caïeux :

bénomyl	(Benlate)	150 g
carbendazime	(nombreuses spécialités)	150 g
iprodione	(Rovral)	150 g
méthylthiophanate	(Pelt)	490 g
vinchlozoline	(Ronilan)	150 g

On mélangera à sec les caïeux et la quantité nécessaire de poudre fongicide puis on ajoutera environ un litre d'eau par quintal de caïeux pour assurer une meilleure adhérence de la poudre .

Ils seront enfin séchés à l'ombre en couche mince et plantés dès que possible .

- ARTICHAUT (littoral varois) : Un traitement contre l'Apion est conseillé à partir du 5 Novembre dans cette région avec de l'endosulfan à 60 g de M.A./hl (nombreuses spécialités) .Il sera renouvelé 15 à 20 jours plus tard .Cette double intervention ne concerne que les artichauts de printemps .Le délai d'emploi de l'endosulfan est de 15 jours avant la cueillette .

Les artichauts d'automne servant à la multiplication pourront être traités mais après la récolte .

- POIREAU - TEIGNE : Le vol étant actuellement terminé, il est inutile de renouveler la protection .

OIDIUM : Quelques attaques nous étant signalées (poussière blanche sur les feuilles), en cas de doute ou d'attaques graves nous contacter .

LES DESINFECTIONS DE SOL EN CULTURES LEGUMIERES

En règle générale l'automne semble être la meilleure saison(température, rotation des cultures) pour effectuer les désinfections de sol .

Avant d'entreprendre toute action, il est nécessaire de connaître le ravageur principal visé par le traitement .Le produit et la méthode utilisée seront donc soigneusement choisis dans ce but .

Il faut aussi respecter quelques règles essentielles de conduite :

1) - Avant traitement :
- Bien travailler le sol en profondeur .
- Effectuer des façons superficielles de manière à avoir un sol bien émietté .
- Toute la matière organique doit être parfaitement décomposée .
- Maintenir le sol humide avant traitement .
- Respecter les méthodes et conditions d'application (incorporation, utilisation de paillage plastique) .

2) - Après traitement :
- Respecter les délais de remise en culture en effectuant éventuellement un test cresson .
- Eviter toute recontamination pouvant provenir du matériel végétal ou de son substrat (désinfecter les terreaux) .
- Un lessivage (200 l eau/m2) visant à éliminer les sels et résidus phytotoxiques est la plus part du temps nécessaire .Il faut avant tout effectuer une aération correcte du terrain .
- Une analyse de sol est souhaitable .
- Rappelons que certains fumigants laissent des résidus bromés auxquels sont particulièrement sensibles :
  les alium, les caryophyllacées, certains semis ligneux (thuyas, pins,bouleaux) et à un degré moindre les solanées, la laitue .

Les taux de résidus admissibles en Suisse et R.F.A. sont de 30 ppm .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

MATIERES ACTIVES UTILISABLES EN DESINFECTION DE SOL EN CULTURES LEGUMIERES

Matière active	Spécialité	Dose et utilisation	Résidus de Brome	Emploi
bromure de méthyle	Dowfume MC 2 Brom -o-gas BM 2 C	N,F,H,I - N : 50 g/m2, F : 75 g/m2 Rhizoctone violet de l'asperge 120 g/m2 Corky root de la tomate	OUI	- produit appliqué seulement par les établissements agréés par le Ministère de l'Agriculture - température à 15 cm supérieure à 10° C - délai avant mise en culture 8 jours
bromure de méthyle + chloropicrine	Terr-o-gas 67	N,F,H,I (47 + 23) g/m2	OUI	- idem -
dazomet	Basamid Fongosan	N,F,H,I 50 à 70 g/m2 Corky root de la tomate	NON	- produit à incorporer au sol immédiatement - température à 15 cm supérieure à 12° C - test cresson avant remise en culture obligatoire (délai 3 semaines à 20° C
ethoprophos	Mocap	N,I 6 à 10 kg/ha (interdit sur carotte)	NON	- produit à incorporer au sol
dibromoethane	Eurofume Fuméphyt Kuhlmann	N 150 kg/ha phytotoxique sur tomate	OUI	- produit à injecter dans le sol - délai de remise en culture : 15 jours
metam sodium	Vapam Fumigan Méta-sol Vapa-sol Fumathane Sépivam	N,F,H,I 600 kg/ha sauf nématodes à kyste Rhizoctone violet (carotte, asperge) Fusariose (melon) Phytophthora (fraisier) Sclerotinia (laitue)	NON	- produit à injecter dans le sol - température à 15 cm supérieure à 12° C - délai de remise en culture 3 semaines
bromure de propylène	DBP Ce 95	N,I (hémiptères) 200 l/ha de spécialité	OUI	- produit à incorporer avant plantation - température à 15 cm supérieure à 15° C - nématicide
dichloropropène + méthyl-isothiocyanate	Ditrapex	N,H,I,F 30 à 75 cm3/m2 de spécialité	NON	- nématicide, fongicide, herbicide - produit à injecter dans le sol - délai de remise en culture 3 à 8 semaines
dibromochloropropane	Nemagom	50 kg/ha en pulvérisation sur carotte	OUI	- nématicide utilisé en pays chauds - température à 15 cm supérieure à 21° C
dichloropropane dichloropropène	Shell DD Anéma Sépisol	N 300 kg/ha	NON	- produit à injecter dans le sol - température à 15 cm comprise entre 12 et 25° C - délai avant mise en culture un mois
vapeur d'eau		F,I,H,N vapeur d'eau injectée dans le sol 90° pendant 20 minutes (profonde) 90° pendant 10 minutes (superficielle) 60-70° pendant 30 minutes ou 3 heures à 90° sous bâche plastique	NON	

LEGENDE = N : nématicide, H : herbicide, I : insecticide, F : fongicide .

P100